

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
6 — 45 — — Omnibus.
9 — 02 — — Omnibus.
— — — — — soir, Omnibus.
— — — — — Express.
7 — 22 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
— — — — — Omnibus.
— — — — — Express.
12 — 38 — — Omnibus.
— — — — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à h. s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La Gazette de Spener disait, il y a déjà deux ou trois jours, que M. de Bismark et Jules Favre étaient tombés d'accord sur les bases de négociations pour la paix. Cependant rien n'a transpiré encore des conditions que nous impose le vainqueur. Peut-être en a-t-il été parlé dans les bureaux de l'Assemblée nationale, au moment où l'on désignait les quinze membres délégués qui accompagnent, à Versailles, les négociateurs en titre. Mais nos députés discrets, comme les sénateurs de la Rome antique, n'en ont soufflé mot, et ils ont bien fait.

Cela n'empêche que les journaux de Paris bien informés — car les journaux de Paris, malgré l'investissement, n'ont pas cessé de se croire bien informés — prétendent connaître les bases du traité, et ils en informent leurs lecteurs avec toutes les précautions que commande la prudence.

Pour aujourd'hui, il n'y a encore que deux versions : la version du *Gaulois* et la version du *Paris-Journal*.

Version du *Gaulois* :

« 1. Cession de tout le matériel remis par suite des capitulations des places fortes et des corps d'armée.

« 2. Indemnité unique : 1 milliard de thalers (fr. 3,750,000,000).

« 3. Rectification des frontières, d'après laquelle l'empire d'Allemagne s'annexerait tout le Haut et le Bas-Rhin ; le département entier de la Moselle, et des fractions importantes des départements de la Meurthe, des Vosges et du Doubs. »

Le *Gaulois* s'empresse d'ajouter que « de semblables spoliations ne se discutent pas ; on les subit, en attendant le moment propice pour se venger. » Alors, ce ne serait pas la paix. D'après les renseignements du *Gaulois*, le troisième point serait à prendre ou à laisser : M. de Bismark n'en veut rien rabattre. Quant aux deux premiers, les munitions et l'argent, il se montrerait plus accommodant.

Voici maintenant la version de *Paris-Journal* :

« Voici le bruit le plus accrédité :

« La Prusse demande :

« Trois milliards.

« Une portion de l'Alsace de 25 kilomètres de profondeur.

« L'occupation de l'Alsace entière et de la Lorraine pendant 5 ans.

« Au bout de ces 5 ans, ces deux provinces seraient appelées à décider elle-mêmes de leur sort par un plébiscite. »

Ces conditions valent mieux que les précédentes, bien qu'elles soient encore dures et douloureuses, surtout si l'on se rappelle que l'un des négociateurs a juré de ne pas céder un pouce de notre territoire. Une bande de vingt-cinq kilomètres en profondeur — cinq lieues. — cela paraît peu de chose, au premier abord. Mais avec cette bande, M. de Bismark nous enlève Strasbourg et les pentes de la vallée du Rhin. La version de *Paris-Journal*, un peu moins brutale que celle du *Gaulois*, n'est donc pas plus consolante. Espérons que la vérité ne se trouve entièrement ni dans l'une ni dans l'autre, et que nos négocia-

teurs n'auront pas à se heurter contre des propositions indiscutables !

On n'est pas sans quelque préoccupation dans les cercles parlementaires au sujet des conditions exigées par le roi de Prusse. Les dernières nouvelles reçues par les ministres demeurés à Bordeaux donneraient à supposer que ces conditions sont encore plus dures qu'on ne le prévoyait. L'empereur-roi serait dans un état d'exaltation ambitieuse qui augmenterait beaucoup les difficultés de la négociation.

Il est question, dans les cercles parlementaires, de transporter la Chambre à Versailles ou à Fontainebleau. On voudrait, sans rentrer dans Paris, se rapprocher cependant du siège du gouvernement et des bureaux des ministères.

On assure que M. Thiers a émis le désir de ne nommer les nouveaux préfets qu'après en avoir conféré avec les députés de chaque département. Modifiant ainsi les errements anciens, il voudrait créer une administration départementale dont les membres seraient bien moins les représentants de l'idée ministérielle que les défenseurs des intérêts départementaux.

C'est là un commencement de décentralisation pratique. L'avenir seul peut dire quels seront les résultats de cette tentative nouvelle dans son application, mais que Léon Malleville avait déjà proposée jadis, croyons-nous nous rappeler.

Des nouvelles graves seraient arrivées de Corse. Le résultat des élections aurait provoqué des désordres en divers points de l'île. Pour les réprimer on a envoyé deux navires avec des troupes, la frégate le *Magellan* et la corvette le *Caton*.

On annonce que M. Gustave Naquet, préfet de la Corse, aurait été assassiné par des insulaires fanatiques.

On a vu, par le résultat des élections, que la superstition bonapartiste continue de fleurir dans ce pays, en dépit de Sedan.

LA PRUSSIFICATION DE METZ.

Un de nos amis veut bien nous communiquer une lettre douloureusement instructive de Metz qui révèle tout ce qu'ont fait déjà dans cette ville et ce que projettent d'y faire encore nos ennemis pour dénationaliser ce coin de la Lorraine.

C'est l'emploi savant des odieux moyens mis jadis en œuvre pour germaniser la partie de la Pologne occupée par la Prusse :

« Metz, 12 février.

« Les nouvelles générales nous arrivent, et nous sommes sous ce rapport plus heureux que Nancy, entouré par nos maîtres d'un blocus intellectuel qui ne laisse pénétrer aucun journal. En revanche, les Prussiens prélèvent des millions. Pauvres Nancéens !

« Mais si nous sommes mieux traités, c'est que les conquérants tiennent à nous garder, tandis que les Nancéens seront probablement libres. C'est un triste revers de médaille.

« Je sais qu'on commence à répandre le bruit qu'au dernier moment ils renonceront, à leurs prétentions et que Metz restera à la France. Je

crois que malheureusement c'est une illusion ; ils ne le feront que s'ils y sont forcés par la guerre. Et la guerre est-elle encore possible ? Je les observe autant que je puis et, malgré moi, j'admire comment ils s'y prennent pour prendre possession d'un pays ; je vous assure que les serres de l'aigle prussien sont déjà profondément entrées dans le corps de la victime.

« D'abord, après les premiers moments, ils ont demandé aux administrations anciennes le serment de fidélité au roi de Prusse ; naturellement on a refusé : elles ont donc été remplacées partout par de nouvelles administrations prussiennes. Tout est déjà allemand : justice, police, finances, etc.

« Mais les anciennes personnalités pourraient devenir gênantes. Aujourd'hui on les expulse du territoire avec femmes et enfants. Ainsi cette semaine est partie toute la cour, le tribunal, en un mot toute l'ancienne administration judiciaire. Le reste va partir de même.

« Hier, la gare était pleine d'exilés qui s'éloignaient et de Prussiens qui arrivaient. Or, il en arrive de deux sortes : des soldats, car il ne faut pas qu'à Bordeaux on se fasse illusion là-dessus : la Prusse fait encore de nouvelles levées, et elles arrivent ici pour pénétrer au cœur de la France ; les autres sont des familles qui viennent s'installer à Metz et la germaniser : familles de magistrats, familles d'administrateurs, familles de commerçants (la ville en est déjà pleine), et bientôt familles de propriétaires et de cultivateurs.

« Du train dont les choses marchent, je ne doute pas qu'avant 10 ans, si leur occupation dure 10 ans, il n'y ait déjà dans ce pays, pourtant si essentiellement français, un fonds considérable de population allemande. Quand on les voit agir ici, on conclut qu'ils seront intraitables sur la question de l'annexion de Metz ; la force seule les fera céder ; et encore une fois, où est-elle ?

« Il est vrai que la population témoigne sa volonté de rester française par tous les moyens possibles ; toute la jeunesse portes des cocardes ou des robes tricolores, mais cela est peu de chose ; sans rien faire qui puisse attirer sur nous la foudre et ouvrir la gueule aux canons des forts braqués sur la ville, on manifeste par tous les moyens possibles le deuil de la patrie, tellement que les Prussiens s'en montrent irrités. Ils croyaient qu'on allait les fêter, que le carnaval serait brillant et agréable pour eux : on dit même qu'ils avaient envoyé ici beaucoup des plus riches et des plus élégants jeunes gens de leur pays pour faire la conquête de nos jeunes filles ; mais cela n'a pas réussi ; loin de là et ils s'en plaignent.

« Mais la suprême manifestation vient de se faire aux élections. Le pays a nommé les hommes dont les idées et les programmes lui paraissent équivaloir à une protestation énergique contre l'annexion. Il y a des noms connus et des noms nouveaux ; tout a été acclamé par la majorité écrasante ; on a voté en masse afin de dire carrément à l'Europe que nous voulons rester français ; et pour accentuer la manifestation, ce sont les pays allemands qui ont donné la majorité la plus grande ; l'arrondissement de Sarreguemines a donné 18,000 voix à un de ses enfants, le général Grémer, qui a livré la bataille de Nuits, et n'était que capitaine au début de la guerre. Les autres

pays menacés d'annexion ont fait la même chose : c'est patriotique. Reste à savoir le compte qu'en tiendra l'impitoyable vainqueur. »

Le *Temps* publie un mémoire voté à l'unanimité, le 11 février, par le conseil municipal de Metz, qui fait valoir les plus solides raisons contre tout projet d'annexion du pays messin à l'Allemagne.

LÉTTRES DU MANS.

Le journal le *Soir*, de Paris a reçu de son collaborateur M. A. Le Faure, une lettre du Mans qui paraît être la suite d'une série de correspondances qui lui ont été adressées, et qui ne sont pas encore parvenues.

Le Mans, 16 février.

Le Mans est aujourd'hui le rendez-vous de la haute fashion prussienne. Tout ce que Versailles contenait d'officiers de hussards rouges, de cuirassiers blancs est réuni dans cette ville. Messieurs les Prussiens veulent donner un peu de gaieté aux provinces conquises ; ils donnent des courses.

Après-demain samedi, ces sportsmen vont montrer leur adresse. On compte beaucoup là-dessus pour dérider cette population austère ; je crois que l'on se trompe. Des invitations ont été adressées aux principales familles de la ville, elles ont été retournées. De là une fureur excessive qui se manifeste vis-à-vis de tout le monde.

Cette ville est la première vraiment digne que je rencontre sur ma route. Cette dignité se traduit de mille façons. Au café, à l'instant un garçon vient de refuser un pour-boire que lui donnait un officier.

Il faut dire que les Prussiens se sont conduits ici de manière à ne pas s'attirer précisément l'affection des habitants.

Il y a un mois aujourd'hui, lors de leur entrée dans la ville, — à la suite de la retraite de Chanzy, — les Prussiens ont cassé, pillé de tous côtés ; leurs réquisitions se sont ensuites, comme toujours, appesanties sur cette malheureuse ville. Je viens de voir un malheureux habitant obligé de coucher dans la rue. L'infortuné possède un logis très-vaste ; malheureusement on lui avait envoyé douze Prussiens à loger. Les Prussiens tiennent très-juste, mais le propriétaire, n'ayant plus de place, a, poliment ou non, été invité à se retirer. Où aller ? tout est plein. Les hôtels regorgent de monde. Le pauvre homme s'est réfugié dans la rue, comptant sur sa bonne étoile. Deux gendarmes prussiens ont mené mon homme au poste et l'ont coffré comme vagabond.

Pour habiter cette ville en ce moment, il faut absolument être richissime. Toutes les communications étant presque entièrement interrompues et le pays ravagé tout alentour, rien n'arrive. Demandez-vous une chambre dans un hôtel, on vous rit très-civilement au nez. Il est vrai que tout en gémissant et en vous reléguant à la cave ou au grenier, les hôteliers amassent des quantités de gros et de petits écus. Sous le nom de Saint-Esthèphe (1842), ils débitent aux officiers prussiens un petit Surennes (1870) à faire danser les chèvres. Cela ne coûte que 12 francs la bouteille ; chaque officier en avalant cinq à six dans sa journée, le bénéfice ne laisse pas que d'être honnête.

Grâce à ces réquisitions et à cette avalanche

d'officiers casqués et galonnés, il est impossible de trouver une voiture pour sortir de la ville. Il est vrai que sur la route on trouve dix ou quinze chevaux morts que les Prussiens ont tués après les avoir surmenés, ce qui explique les vides qui existent dans les écuries.

Cette petite ville du Mans, si saine d'habitude, ne laisse pas d'être assez menacée en ce moment. Les Prussiens ont enterrés leurs morts presque à fleur de terre, si bien que la température continuant à se maintenir aussi élevée, avant peu il y aurait à craindre pour la santé publique. Il est malheureusement très-difficile de remédier au mal, car les Prussiens ont enterrés leurs morts et les nôtres d'une telle façon qu'il est aujourd'hui presque impossible de les retrouver. Ils ont fait des sillons, planté des betteraves, etc., si bien que rien ne dévoile à la vue les sinistres tranchées.

La ville est remplie de prisonniers français; on remarque beaucoup les matelots qui manœuvrent intrépidement au milieu des hommes à casque, jouant des coudes avec une aisance très-estimée de la population. De Chanzy et de son armée, pas de nouvelles; les Prussiens ont si bien coupé toutes les communications, ils surveillent si minutieusement les voyageurs, et de ce côté du moins ils se montrent si méticuleux pour les laissez-passer, que l'on ne sait absolument rien du tout.

EXCOMMUNICATION DES ENVAHISSEURS DE ROME.

Le pape a lancé une bulle qui prononce l'excommunication majeure contre tous ceux qui ont perpétré l'invasion, l'usurpation et l'occupation des États pontificaux. Elle porte la date du 1^{er} novembre. Nous en trouvons le passage suivant dans l'*Univers*, qui l'emprunte à un vieux numéro du *Moniteur officiel* prussien de Versailles :

« Nous déclarons devant vous, V. F., avec toute la solennité possible, que notre intention, résolution et volonté est de retenir dans leur intégrité intacte et inviolable tous les domaines et les droits de ce Saint-Siège et de les transmettre à nos successeurs; que toute usurpation de ces droits, récente ou ancienne, est injuste, violente, nulle et sans valeur; et que tous actes des rebelles et des envahisseurs, accomplis déjà ou à accomplir pour confirmer d'une manière quelconque cette usurpation, sont par nous dès à présent condamnés, annulés, cassés et abrogés. Nous déclarons en outre, et nous protestons devant Dieu et devant l'univers catholique que nous subissons une captivité telle, qu'il nous est tout-à-fait impossible d'exercer notre autorité pastorale avec sécurité, facilité et liberté.

« Enfin, suivant l'avis de saint Paul: Quelle participation y a-t-il entre la justice et l'iniquité? Ou quelle société entre la lumière et les ténèbres? Quel contrat entre le Christ et Bélial? *Quæ participatio justitiæ cum iniquitate? aut quæ societas lucis ad tenebras? Quæ autem conventio Christi ad Belial?* (II Cor. VI, 14 et 15.) Nous énonçons et déclarons publiquement et ouvertement que, fidèle à notre office et au serment qui nous lie, nous ne consentons ou ne consentirons à aucune conciliation qui, d'une manière quelconque, détruit ou diminue nos droits, qui sont les droits de Dieu et du Saint-Siège; et nous protestons de même que, prêt à boire jusqu'à la lie pour l'Église de Jésus-Christ le calice qu'il a bu pour elle, nous ne ferons jamais la faute de céder ou d'acquiescer aux injustes demandes qui nous sont adressées. »

Quatre Impudents.

La *Démocratie de l'Ouest*, journal républicain d'Angers cesse sa publication. Avant de disparaître, il lance sous le titre qui précède, la flèche du Parthe aux anciens comparses de l'Empire.

« Les individus dont les noms suivent ont osé afficher en Corse des professions de foi où nous lisons les monstruosité suivantes :

M. SEVERIN ABATUCCI.

« Je tiens à déclarer que je reste ce que j'ai été, profondément attaché à la France, et plus que jamais dévoué à la dynastie impériale.

« Mes sentiments pour les Bonaparte puiseraient, au surplus, une nouvelle force dans les outrages qu'on leur prodigue et dans les calomnies que l'on répand contre eux. »

M. CONTI.

« En votant pour un des serviteurs les plus

dévoués de l'Empire, la Corse prouvera que le malheur courageusement supporté la touche encore plus que le prestige du pouvoir et l'éclat du trône. »

M. D'ISTRIA.

« Je sais ce que je dois à mon pays, auquel j'ai fait immédiatement le sacrifice de ma position, à la nouvelle du mouvement qui a proclamé la déchéance d'une dynastie si chère à la Corse. »

M. GAVINI.

« Je protesterai hautement contre la déchéance de l'Empire proclamée sans droit par les députés de Paris, après la violation du Corps-Législatif, et dans le cas où mes efforts seraient inutiles, je demanderai avec énergie l'appel au peuple, afin qu'il se prononce lui-même directement, en toute liberté, sur le maintien d'une dynastie, sortie de notre île et pour laquelle mon dévouement égale le vôtre. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

— On dit que la plus grande partie des députés républicains ont formé une réunion qui tient ses séances dans la salle de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel.

Une autre fraction de la gauche se réunit dans un local de la rue Lafaurie-de-Monbadon.

— On assure que la question de paix ou de guerre une fois réglée, la Chambre préparera une loi électorale, et, cela fait, les députés reviendront devant leurs électeurs.

— Sans que nous l'ayons su, une des bombes de nos forts a failli, en janvier, tuer le chef de l'état-major prussien. Cette nouvelle nous vient aujourd'hui par le *Daily Telegraph* du 16 janvier. Voici la dépêche qui raconte l'incident :

« Versailles, 12 janvier. — Hier, dans l'après-midi, le général comte de Moltke, en revenant d'inspecter les batteries allemandes du sud-ouest, a failli perdre la vie. Une bombe a éclaté près de sa voiture, et l'explosion a couvert de boue, de glace et de terre gelée le général lui-même, ses aides-de-camp, les cochers et les chevaux, sans cependant que personne ait été blessé. »

— Il vient d'arriver à Paris, dit le *Rappel*, un paquet de huit cents lettres de province, qui ont usé d'un singulier mode de transport.

Le wagon qui les a apportées est une boule de zinc de 25 centimètres de diamètre, et le rail qu'elles ont suivi est le fil de l'eau.

M. Steenackers avait eu l'idée de deux hémisphères creux qu'on bourrait de lettres et qu'on soudait ensemble après. Ces hémisphères avaient des ailettes comme celles des roues de moulin. Le poids était calculé de façon que cette boule, jetée dans la Seine, se maintint entre deux eaux. Le courant, en frappant sur les ailettes, la faisait avancer rapidement.

L'administration des postes de Paris avait été prévenue et faisait pêcher, à un barrage établi exprès, les boules que M. Steenackers lui expédiait.

Était-ce les boules qui s'amusaient en route? ou l'administration des postes qui négligeait de pêcher? La boule d'hier était datée des premiers jours d'octobre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS.

ADMINISTRATION DE L'HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

La commission administrative de l'Hospice général de Saumur informe les personnes qui ont déposé des pétitions en vue de leur admission comme vieillards ou comme indigents incurables, et les habitants recommandables qui ont appuyé ces pétitions, qu'elle est dans l'impérieuse et regrettable nécessité d'ajourner sa décision à un temps vraisemblablement éloigné.

Elle devrait peut-être prononcer la sortie immédiate de dix ou quinze vieillards, afin de mettre son budget de l'exercice courant en équilibre, équilibre compromis par la réduction de trois mille francs sur la subvention annuelle, réduction prononcée par le conseil municipal dans sa séance du 8 novembre dernier, notifiée tardivement le 10 février présent mois, bien que l'administra-

tion hospitalière appelée dans le sein de la commission du conseil municipal le 11 novembre 1870 ait exposé tous ses besoins et prouvé la nécessité du maintien de la fixation de la subvention à 28,000 francs. Mais en vue de ménager les souffrances auxquelles seraient exposés ces pauvres gens, la commission se bornera à procéder par voie d'extinction.

La commission était d'autant plus fondée à recevoir la subvention habituelle de 28,000 francs, allouée sans discussion depuis 1839, que toutes les dépenses depuis cette époque ont progressé d'une manière considérable, et que particulièrement depuis quatre mois elle a organisé et entretient des services spéciaux pour les varioleux civils, des blessés de l'armée, et les enfants dont les parents sont malades à l'Hospice.

La situation faite par la réduction de la subvention municipale serait celle-ci : Diminution des revenus et maintien forcé de la dépense.

Cette situation préoccupe justement l'administration hospitalière.

Les Administrateurs.

PAUL RATOUIS, FOUCHER, JUCHAULT, ROTTIER.

Les assises de Maine-et-Loire ouvriront à Angers lundi prochain, 27 février.

Voici la liste des jurés de l'arrondissement de Saumur appelés à siéger dans cette session :

MM.

Delaunay, Mathurin-Casimir, propriétaire à Vihiers.

Peltier, Hyacinthe, propriétaire à Montreuil-Bellay.

Hilaire, Auguste, propriétaire et maire à La Plaine.

Richard, Jules, banquier à Saumur.

Hector (comte), Georges Charles, propriétaire à Montilliers.

Fournée, Auguste, propriétaire à Seumur.

De la Selle, Edmond, propriétaire à Nueil-sous-Passavant.

Joly-Leterme, Charles, propriétaire à Saumur.

Le *Moniteur* nous apprend que tous les députés de Maine-et-Loire ont été choisis pour faire partie de l'une ou l'autre des onze commissions nommées par l'Assemblée nationale.

Voici celles où ils se trouvent appelés par le vote de leurs bureaux respectifs.

Commission chargée d'examiner la proposition de M. Germain, tendant à ouvrir au ministre des finances un crédit de 100 millions pour couvrir les frais de la guerre et les déficits des exercices 1870 et 1871.

8^e bureau : M. le comte Durfort de Civrac;

Et 14^e bureau : M. Mayaud.

Commission ayant pour objet d'éclairer l'Assemblée nationale sur l'état des forces militaires de la France.

1^{er} Bureau : M. de Maillé.

Commission ayant pour objet d'éclairer l'Assemblée nationale sur l'état des finances.

4^e bureau : M. Beulé.

7^e bureau : M. de la Bouillèrie.

8^e bureau : M. Durfort de Civrac.

15^e bureau : M. Châtelain.

Commission ayant pour objet d'éclairer l'Assemblée nationale sur l'état des chemins de fer, routes, rivières et canaux.

12^e bureau : M. Max Richard.

Commission ayant pour objet d'éclairer l'Assemblée nationale sur l'état des communications postales et télégraphiques.

5^e bureau : M. Delavau.

Commission ayant pour objet d'éclairer l'Assemblée nationale sur l'état de l'administration intérieure.

9^e bureau : M. de Cumont.

Commission ayant pour objet d'éclairer l'Assemblée nationale sur l'état du commerce général de la France.

5^e bureau : M. Montrieux.

La commission ayant pour objet de rendre compte de l'état des finances a nommé une sous-commission présidée par M. Durfort de Civrac, qui a adressé à tous les préfets et à tous les payeurs-généraux les quatre questions suivantes :

1^o Quelles sont les dépenses faites pour la défense nationale par le département; — quelles

sont les sommes payées, et quelles sont les sommes restant à payer?

2^o Quelles sont les ressources départementales créées par impositions extraordinaires, par emprunts, virements de fonds, souscriptions volontaires ou tous autres moyens pour faire face aux dites dépenses?

3^o Quelles sont les dépenses et quelles sont les ressources commerciales de même nature?

4^o Quelles sont la nature et l'évaluation des réquisitions faites par les autorités françaises?

On annonce l'arrivée à Bordeaux de M. Segrès ancien ministre dans le cabinet Ollivier. Son collègue, M. Louvet, qui revenait d'Espagne avec lui, s'est arrêté à Bayonne.

AVIS AU PUBLIC.

A partir de ce jour, les lettres chargées, sans déclaration de valeurs, à destination de Paris, seront reçues dans tous les bureaux de poste.

Bordeaux, 18 février 1871.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le 22, l'empereur d'Allemagne a reçu M. Thiers, à la préfecture de Versailles. Le général Chanzy, un des quinze délégués de l'Assemblée nationale, était présent.

Bien que la paix ne soit pas signée, on estime qu'elle est conclue, au moins, dans les clauses principales.

Après son entrevue avec l'empereur, M. Thiers a visité le prince royal.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, sous le titre dernières nouvelles :

Aujourd'hui, à une heure, on a communiqué à des voyageurs, à la gare de Sainte-Maure, la dépêche suivante, venant de Paris, non officielle, bien entendu.

« Paix assurée; M. Thiers et M. Jules Favre passent à Sainte-Maure ce soir. »

Nous tenons le fait d'une personne parfaitement sûre, qui a lu la dépêche.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices 32, Angers.

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire
à Saumur.

A AFFERMER

Immédiatement,

Pour 3 ans, du 1^{er} novembre 1870,

LES BIENS

Ci-après désignés.

Situés commune de Bagneux, dépendant de la succession de M. Blandin-Boucheteau.

Une maison neuve, composée de chambres basses à feu, écurie; garde-monceau, boulangerie, greniers au-dessus du tout, grande remise, cour close, le tout joignant la route de Bagneux à Munet.

Environ deux hectares trente ares, de jardin, terre et vignes en un tenant, joignant les bâtiments ci-dessus.

Quarante ares de pré, dans la prée de la Roche.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. MILLERAND-BALLIER, charpentier, au Pont-Fouchard. (8)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

Saumur, imprimerie de P. GODET.